

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUIN 2023**

Délibération n°

2023056

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 21

Vote : 21
Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 064-216401000-20230626-2023056-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

O.J n°7 : Fixation des nouveaux tarifs du restaurant scolaire en vigueur au 1^{er} Septembre 2023

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET

➤ **Restauration scolaire :**

Pour rappel, les tarifs appliqués actuellement ont été mis en place depuis la rentrée de septembre 2021 comme suit :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	57 €	60 €
Forfait 3 repas/semaine	50 €	52 €
Forfait 2 repas/semaine	40 €	42 €

Lors d'une précédente commission sociale, il a été proposé de revoir ces tarifs et de les augmenter comme suit à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023 :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	59 €	62€
Forfait 3 repas/semaine	51€	53€
Forfait 2 repas/semaine	41€	43€

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

